



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : DGA Développement du
Territoire
Tél : 04 66 56 42 34
Réf : CR/LP/SJ

N°CS2025_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
POLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

Convoqué le mardi 1^{er} avril 2025, le Comité Syndical s'est réuni au Purple Campus, à Alès, le mardi 8 avril 2025 à 15h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Liliane ALLEMAND est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (15) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Christian CHAMBON, Frédéric GRAS, Liliane ALLEMAND, Daniel-Jean VALADE, Gilles TIXADOR, Jacques BOLLEGUE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Alain BENSACKOUN, Jean-Claude MAZAUDIER, Patrice PLANES, Bernard HILLAIRE, Christophe BOUGAREL, Geneviève BLANC.

MEMBRES EXCUSÉS (7) : Philippe RIBOT, Jean-François DURAND-COUTELLE, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Charles BENEZET, Eric TORREILLES, Ghislain CHASSARY, Méryl DEBIERRE.

POUVOIRS (8) : Franck PROUST (pouvoir à Christophe RIVENQ), Jean-Marc CAMPELLO (pouvoir à Daniel-Jean VALADE), Patrick DE GONZAGA (pouvoir à Patrice PLANES), Patrick CHABERT (pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER), Patrick MALAVIEILLE (pouvoir à Liliane ALLEMAND), Olivier FABREGOUL (pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE), Eddy VALADIER (pouvoir à Jacques BOLLEGUE), Rémi NICOLAS (pouvoir à Gilles TIXADOR).

OBJET : Budget Primitif 2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-356-0036 en date du 21 décembre 2012 et n°2013-087-0003 du 28 mars 2013 portant création et modification du Pole Métropolitain Nîmes-Alès et particulièrement l'article 7 relatif aux ressources du Pole Métropolitain,

Vu la délibération n°CS2015-01-03 du Comité syndical du 24 février 2015 portant modification statutaire sur le siège du Pôle Métropolitain,

Vu la délibération n°CS2023_03_01 du Comité syndical du 14 novembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire en date du 21 février 2025 et la délibération n°CS2025_01_01,

APPROUVE

Article 1 : Le Budget Primitif 2025 du Pôle Métropolitain qui se vote en suréquilibre à la suite de la reprise des résultats N-1 de la manière ci-après :

	DÉPENSES	RECETTES
Section Investissement	0,00 €	0,00 €
Section Fonctionnement	115 530,00 €	115 531,88 €
TOTAL	115 530,00 €	115 531,88 €

Article 2 : Le versement, au titre de 2025, d'une participation d'un montant de 68 390 € au profit du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès. La participation de Nîmes Métropole sera de 34 195 € soit 50 % du montant financé à parts égales avec Alès Agglomération qui versera également 34 195 €.

Votants : 23
Pour : 23 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme
Le Président
Christophe RIVENQ